

Date de dépôt : 2 janvier 2019

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de M. Eric Stauffer : Supprimons le secteur France à l'aéroport international de Genève

Rapport de M. Jean-Marc Guinchard

Mesdames et
Messieurs les député(e)s,

La commission de l'économie a traité de cette motion à l'occasion de sa séance du 26 novembre 2018. La présidence était assumée par M^{me} la députée Jocelyne Haller et le procès-verbal par M^{me} Maëlle Guitton. Qu'elles soient toutes deux remerciées pour leur précision et leur engagement.

La commission recevait à cette occasion le directeur général de l'Aéroport international de Genève (AIG), M. André Schneider, qui était également entendu sur les objets suivants :

- IN 163 Initiative populaire « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève – Reprenons en main notre aéroport » ;
- Contreprojet à l'IN 163 du groupe des Verts ;
- Contreprojet à l'IN 163 du groupe PLR ;
- PL 12322 approuvant le rapport d'activité de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2017 ;
- M 2417 pour une meilleure protection de l'environnement de la part de l'aéroport de Genève ;
- et bien sûr sur la M 2420 : Supprimons le secteur France à l'aéroport international de Genève, qui fait l'objet du présent rapport.

A la question de la présidente sur son appréciation quant à cette motion 2420, M. Schneider répond que l'existence du secteur France est un engagement de la Confédération et que celui-ci a été pris dans le cadre d'un accord avec la France.

Il indique que l'AIG, le canton et la Confédération sont en discussion avec les autorités françaises. Il explique que l'accord est réglé par une commission mixte qui comprend des représentants du régulateur français et du régulateur suisse. Il précise qu'une réunion a été agendée pour fin janvier. Il explique que le but est de définir une feuille de route afin de déterminer quelle est la meilleure manière de déployer un secteur France.

Il rappelle que l'AIG se trouve à la limite de la frontière et qu'une grande partie des trajectoires de décollage et d'atterrissage survole le territoire français. Il indique également qu'il y a 30% des passagers qui viennent du territoire français.

Il considère qu'il serait donc peu intelligent de se fâcher avec notre voisin puisque son rôle est crucial pour la survie de l'AIG. Si on avait des limitations de survol du territoire français, l'impact serait énorme. Il explique que l'AIG, la Confédération et le canton ont choisi une approche de collaboration pour trouver une solution d'amélioration. Il rappelle que la dernière commission mixte s'est réunie il y a plus que dix ans et que le fait qu'elle se réunisse à nouveau est déjà un certain succès.

Il termine en déclarant que c'est de nouveau une décision politique et qu'il n'est pas convaincu que ce soit la bonne solution au problème.

Les membres de la commission n'ont pas de questions à poser sur cette motion. Il n'y a pas eu non plus de demande de parole pour des déclarations finales.

Dès lors, un député (PDC) propose de voter sur la M 2420 immédiatement, puisqu'elle n'a aucun rapport avec les autres textes traités.

Vote

La présidente met aux voix la prise en considération de la M 2420 :

Oui : –
Non : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : –

La M 2420 est refusée.

Catégorie de débat préavisée : III (Extraits)

En conclusion, l'unanimité de la commission a refusé cette motion quasi anecdotique et vous propose, Mesdames et Messieurs les député(e)s, de la refuser avec la même unanimité.

Proposition de motion

(2420-A)

Supprimons le secteur France à l'aéroport international de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les accords conclus entre la Suisse et la France sont de 1962 ;
- que dans le cadre de ces accords était prévu le « secteur France » ;
- que, aujourd'hui, pour le confort des usagers, y compris ceux d'Air France, ainsi que pour l'efficacité de la gestion des opérations de l'AIG et leur rationalité, les avantages de l'époque d'avoir un « secteur France » sont révolus ;
- que la multiplicité des lieux et des employés des douanes suisses et français n'a plus de justification économique ;
- que la majorité des vols au départ de Genève pour la France utilise déjà la zone internationale,

invite le Conseil d'Etat

à ouvrir les négociations avec l'OFAC et le DFAE et formuler la demande aux fins d'arriver d'entente avec la France à supprimer le secteur France de l'aéroport international de Genève.